

PLAN NATIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DU LYNX BOREAL

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Page 1/2

Compte rendu

Date de la réunion : 11 mai 2021 Heures de la réunion : 14h

Lieu: Visio-conférence

Rédacteur du compte rendu : Sarah PIERRE

Diffusion du présent compte rendu : Membres du CS et structures participantes au PNA Lynx

Ordre du jour

- 1. Adoption d'un règlement intérieur et élection de la présidence
- 2. Retour sur le COPIL et modalités de travail

Relevé de décisions :

- Le règlement intérieur est adopté
- Monsieur Olivier Gimenez est élu président du CS.
- Madame Nolwenn Drouet-Hoguet est élue vice-présidente du CS.
- Monsieur Philippe Billet est élu vice-président du CS.
- Une réunion d'échange sera organisée entre les membres du CS et les différents partenaires du COPIL afin de clarifer le positionnement et le rôle du CS et d'écouter les questionnements des partenaires.
- Le cahier des charges de l'expertise OFB/MNHN sur les paramètres conditionnant la viabilité des populations de Lynx sera soumis au CS.
- Afin de partager les mêmes éléments les membres du CS rédigeront une fiche sur l'état des connaissances scientifiques sur chacun des sujets prioritaires identifiés.

Compte-rendu:

1. Votes

Adoption du RI: (10 pour/1 abstention)

Présidence : candidature d'Olivier Gimenez (9 pour/2 abstentions)

Vice-présidence : candidature de Nolwenn Drouet-Hoguet (8 pour/3 abstentions)

Vice-présidence : candidature de Philippe Billet (8 pour/3 abstentions)

2. Retour sur le COPIL et modalités de travail

Lors du COPIL du 22 avril, les éleveurs ont insisté sur la nécessité de disposer de bases scientifiques solides sur l'état des populations, l'aire de répartition, et la dynamique pour avancer dans les discussions. La FNSEA a en particulier exprimé sa crainte que le PNA soit un plan silencieux de réintroduction.

Quand bien même un grand nombre de données sont d'ores et déjà disponibles sur le sujet, les membres du CS indiquent qu'il convient d'être à l'écoute des représentations, des craintes formulées et que leur rôle est de clarifier la manière dont les guestions peuvent être posées.

Le CS fera un point sur l'état des connaissances en la matière et souhaite avoir un échange avec les parties prenantes lors d'une journée spécifiquement organisée. Cet échange doit poser les bases d'une confiance réciproque. Il ne doit pas avoir pour objet de remettre en cause a priori un contenu scientifique. Si de nouvelles données apparaissent alors ce sera du domaine du débat scientifique qui a ses modalités propres. L'objectif ici est d'en clarifier les contenus, d'échanger à leur propos. Cela doit s'inscrire dans une démarche de décloisonnement de la science. La DREAL assurera l'organisation de cette journée.

Dans le même temps, le rôle d'émetteur d'avis du CS doit être clairement explicité pour qu'il n'existe pas de confusion avec le rôle des instances décisionnaires. Dans ce cadre, le CS a un devoir d'impartialité et ne peut se faire le porteparole d'aucun positionnement idéologique.

Parmi les sujets faisant débat au sein du PNA, celui de la réintroduction (au sens large, remplacement et renforcement compris) requiert qu'un travail soit conduit en priorité pour en objectiver l'origine, la ou les questions réellement posées, leur cadre et leurs limites.

Les réponses que le CS apportera ont pour objet d'éclairer cette question polémique. Elles dresseront avant tout un état des lieux des connaissances sur le sujet en se basant notamment sur les exemples étrangers au regard de la situation locale.

Le thème de l'acceptabilité sociale est central sur des questions aussi diverses que remplacement, renforcement, ou réintroduction. Il convient de le traiter à part entière.

Le CS souhaite être destinataire du maximum d'informations concernant les échanges en cours sur le PNA. Il attire en particulier l'attention sur le fait de veiller à ce que l'expertise MNHN/OFB intègre bien le volet SHS et fasse le lien avec les expertises réalisées dans le cadre des Plans Loup et Ours.

Le CS devra se prononcer sur le mandat donné à l'OFB et au MNHN dans le cadre de l'expertise viabilité du Lynx en explicitant son avis en particulier pour éviter les éventuels conflits d'intérêt.

La DREAL signale qu'un objectif sur le thème de l'acceptabilité est identifié au PNA et qu'à défaut d'un pilote volontaire identifié, la DREAL le portera. Sur ce point, il conviendra de ne pas faire doublon avec le volet SHS de l'expertise à venir.

Présents :

Philippe Billet
Guillaume Chapron
Guillaume Christen
Nolwenn Drouet-Hoguet
Olivier Gimenez
Patrick Giraudoux
François Moutou
Audrey Savouré-Soubelet
Pierre Taberlet
Fridolin Zimmermann

DREAL:

Marie-Pierre Collin-Huet Sarah Pierre